

BILAN 2012 DES SOFICA

1. Bilan général des SOFICA agréées en 2011 : collecte 2011 et investissements 2012

Fin 2011, douze SOFICA ont été agréées par le Ministère du Budget. L'enveloppe totale qui leur a été allouée a permis de collecter auprès des particuliers 63,07 M€¹, soit la totalité de l'enveloppe autorisée. Les SOFICA ont ensuite disposé d'un an (de début 2012 à début 2013) pour réaliser l'ensemble de leurs investissements. Le montant total des investissements de ces SOFICA dans la production cinématographique et audiovisuelle s'élève ainsi à **56,7 M€**, compte tenu de la possibilité qu'ont les SOFICA de placer 10 % de leur enveloppe en comptes rémunérés, destinés à financer leurs frais de gestion.

Le total investi se répartit de la manière suivante :

- **production : 80 % par contrat d'association à la production d'œuvres** cinématographiques et audiovisuelles, dont 88 % destinés à des œuvres cinématographiques et 12 % à des œuvres audiovisuelles ;
- **développement : 20 % sous forme de souscription au capital de sociétés de réalisation**, dont 89,1 % destinés au financement du développement d'œuvres cinématographiques et 10,9 % au financement du développement d'œuvres audiovisuelles.

Les SOFICA agréées en 2011 sont intervenues en 2012 dans le financement de la **production cinématographique à hauteur de 49 M€** (38,3 M€ par contrat d'association à la production et 10,7 M€ en développement), et dans celui de la **production audiovisuelle à hauteur de 6,9 M€** (5,4 M€ par contrat d'association à la production et 1,5 M€ en développement).

Les SOFICA ont participé au financement du tournage de **142 œuvres** (153 en 2011), parfois financées par plusieurs SOFICA :

- 115 films, dont 108 fictions, 3 documentaires et 4 films d'animation, pour des montants respectifs de 35,3 M€, 1 M€ et 2 M€ (125 films dont 118 fictions, 1 documentaire et 6 films d'animation en 2011) ;
- 27 œuvres audiovisuelles, dont 6 fictions, 8 documentaires et 13 œuvres d'animation, pour des montants respectifs de 785 K€, 350 K€ et 4,2 M€ (28 œuvres dont 9 fictions, 4 documentaires et 15 œuvres d'animation en 2011).

Toutes les SOFICA sont tenues de consacrer au moins 50 % de leurs investissements au financement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles sans garantie de rachat par les bénéficiaires (investissements dits « non adossés »).

¹ La collecte a en revanche baissé en 2012, compte tenu des rabots appliqués aux avantages fiscaux (collecte 2012 de 61,5 M€).

En 2012, les SOFICA s'étaient engagées à aller au-delà de cette proportion, avec un engagement moyen de 79% d'investissements non adossés qu'elles ont respecté (75% en 2011).

Depuis 2005, le CNC a introduit la notion d'indépendance absolue, qui caractérise, parmi les investissements non adossés, ceux réalisés auprès de producteurs non liés à des sociétés bénéficiant d'une forte puissance de marché. A ce titre, les SOFICA se sont engagées en moyenne sur un taux d'indépendance absolue de 90 %. **Cet objectif a été dépassé puisque le taux d'indépendance absolue atteint 98 % (97 % en 2011).**

Pour leurs investissements par contrat d'association à la production, les SOFICA s'étaient également engagées à consacrer plus de 26 % de leurs investissements vers des premiers ou deuxièmes films. **En 2011, 36 % des investissements SOFICA par contrat d'association ont bénéficié aux premiers et deuxièmes films, soit 53 œuvres.**

Enfin, toujours afin d'orienter davantage les investissements des SOFICA vers la production indépendante et de favoriser la diversité du paysage cinématographique, les SOFICA se sont engagées sur la part de leurs investissements consacrés à des films dont le budget est inférieur à 8 M€. **Ces investissements ont représenté 65 % des investissements totaux, soit 97 films, résultat supérieur à l'engagement pris (54 %).**

2. Détails sur la contribution à la production cinématographique

Au sein des 279 films agréés en 2012 par le CNC, 118 ont bénéficié d'un financement de la part de SOFICA, soit 14 films de plus qu'en 2011 (104 sur 272). Ces financements cumulés représentent 44,6 M€ (36,4 M€ en 2011), soit en moyenne 7,08 % du budget des films considérés (6,93 % pour la fiction, 13,28 % pour le documentaire et 8,01 % pour l'animation), contre 6,57 % en 2011 (8,2 % en 2010). L'investissement moyen par film s'élève ainsi à 378 K€ contre 350 K€ en 2011 (371 K€ pour la fiction, 348 K€ pour le documentaire et 532 K€ pour l'animation).

Parmi les 118 films agréés en 2012 ayant bénéficié d'un apport SOFICA, 12 ne sont pas EOF² (5 sur 104 en 2011), 53 sont des coproductions internationales, 46 ont bénéficié d'une ou plusieurs aides régionales, 81 étaient prévendus à des distributeurs et 56 à des chaînes de télévision, 28 ont bénéficié d'une avance sur recettes avant réalisation.

Les films ayant bénéficié d'un financement SOFICA sont bien représentés dans la sélection du **Festival de Cannes 2013, avec 11 films présentés**, dont 6 films en **compétition officielle** (*Un château en Italie* de Valéria Bruni-Tedeschi, *Michael Kohlhaas* d'Arnaud Des Paillières, *Le passé* d'Asghar Farhadi, *Grigris* de Mahamat-Saleh Haroun, *Jeune & Jolie* de François Ozon et *La Vénus à la fourrure* de Roman Polanski), 1 hors compétition (*Le dernier des injustes* de Claude Lanzmann), 3 films dans la sélection **Un certain regard** (*Les salauds* de Claire Denis, *L'inconnu du lac* d'Alain Guiraudie et *Grand central* de Rebecca Zlotowski) et 1 présenté en séance spéciale (*Né quelque part* de Mohamed Hamidi). Ils sont aussi représentés dans les sections parallèles, avec 5 films dans la sélection de la **Quinzaine des Réalistes** (*El verano de los peces voladores* de Marcela Said, *Henri* de Yolande Moreau, *La fille du 14 juillet* d'Antonin Peretjako, *Les garçons et Guillaume à table !* de Guillaume Gallienne et *Tip Top* de Serge Bozon) et 3 films dans celle de la **Semaine de la Critique** (*Nos héros sont morts ce soir* de David Perrault et *Salvo* de Fabio Grassadonia et Antonio Piazza en compétition ; *Suzanne* de Katell Quillévéré en séance spéciale).

Enfin, les films ayant bénéficié d'un investissement SOFICA en 2012 font partie des plus grands succès publics des sorties de l'année ; **deux films ayant bénéficié d'un ou plusieurs investissements SOFICA ont réalisé chacun environ 2 millions d'entrées** (*Les Infidèles* d'Emmanuelle Bercot, Fred Cavayé, Alexandre Courtes, Jean Dujardin, Michel Hazanavicius, Éric Lartigau et Gilles Lellouche et *De rouille et d'os* de Jacques Audiard, film en compétition officielle lors du précédent Festival de Cannes).

² L'article 238 bis HF dispose que les SOFICA peuvent, dans la limite de 20 % de leurs investissements annuels, financer des œuvres de coproduction réalisées dans la langue du pays du coproducteur majoritaire établi dans un pays de l'Union Européenne.

3. Détails sur la contribution à la production audiovisuelle

29 œuvres audiovisuelles de fiction, documentaires et d'animation en 2012 ont bénéficié d'un financement de la part de SOFICA³. Ces financements cumulés représentent 4 M€ (6,1 M€ en 2011) en moyenne 6 % du budget des œuvres audiovisuelles (6,87 % pour l'animation, 8,37 % pour le documentaire et 2,56 % pour la fiction), contre 6,6 % en 2011. L'investissement moyen est de 139 K€ (186 K€ pour l'animation, 73 K€ pour le documentaire et 56 K€ pour la fiction).

Parmi les 29 œuvres audiovisuelles agréées en 2012 ayant bénéficié d'un apport SOFICA, la totalité est en langue française, 11 œuvres sont des coproductions internationales et 14 œuvres ont déposé un dossier de demande de crédit d'impôt.

La même exigence de qualité caractérise les œuvres audiovisuelles ayant bénéficié d'un financement de la part des SOFICA, comme par exemple la série d'animation *Minuscule* distribuée par Futurikon, qui a remporté le Prix Export 2012 décerné par TV France International, ou encore la série *Lascars* qui a remporté le Prix 2012 du meilleur programme court lors de la 14^{ème} édition du Festival de la fiction TV de la Rochelle.

³ Œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable au titre des aides à la production et à la préparation